



Commune de Tannay

Tannay, le 25 août 2020/sb/10.03

Préavis N° 51

Au Conseil communal de Tannay

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. CONTEXTE

Le contexte économique général est aujourd'hui extrêmement difficile à analyser. Certains estiment que l'on va au-devant de grandes incertitudes voire même d'une récession alors que d'autres pensent que la Suisse va faire face car son économie est solide. Néanmoins, nous sommes tributaires de l'économie des autres pays et nous ne maîtrisons pas tous les paramètres.

A cela s'ajoute le Covid 19 qui est encore loin d'être éradiqué et peut peser lourdement sur la reprise espérée de l'économie.

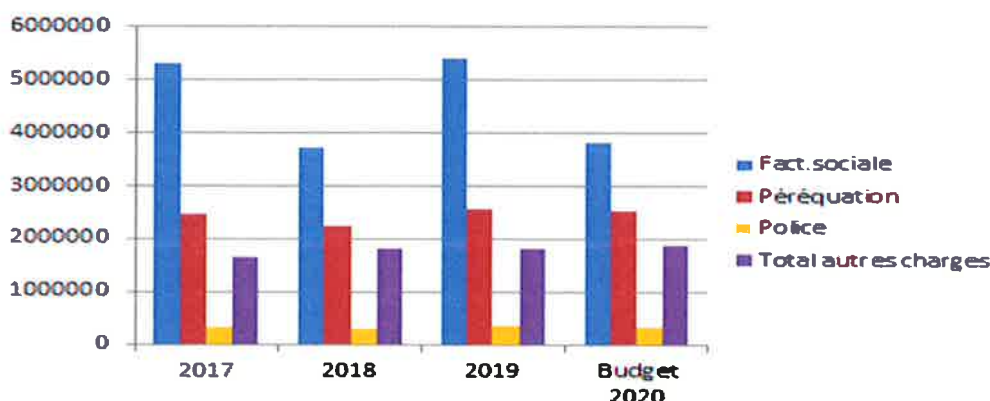
Il est donc illusoire de prédire ce qui nous attend, nous pouvons tout au plus espérer que nos autorités prennent les bonnes décisions.

### 2. FACTURE SOCIALE ET PÉRÉQUATION

En ce qui concerne 2019 nous avons eu une année favorable avec des revenus d'impôt largement supérieurs au budget et des dépenses bien contenues.

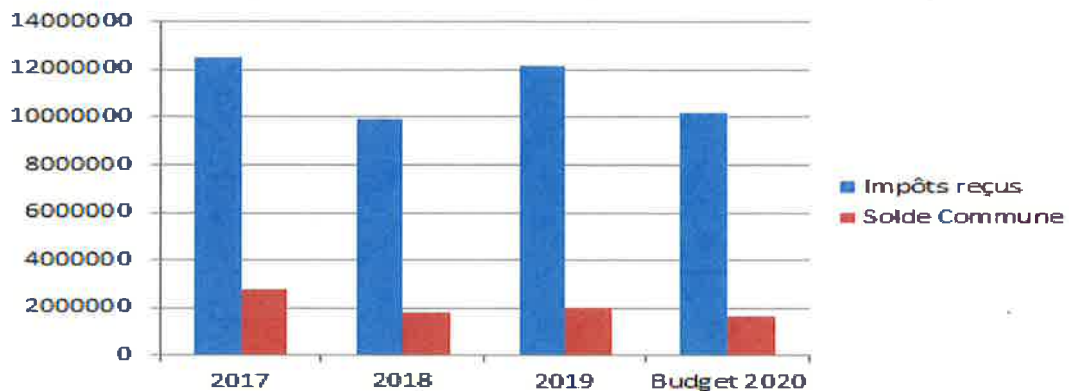
Pour 2021, la donne risque d'être bien différente. Combien allons-nous recevoir de revenus d'impôt et quelles seront les dépenses pour le social et la péréquation? Ces deux critères sont en effet déterminants pour les finances de notre Commune.

## CHARGES OBLIGATOIRES



Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

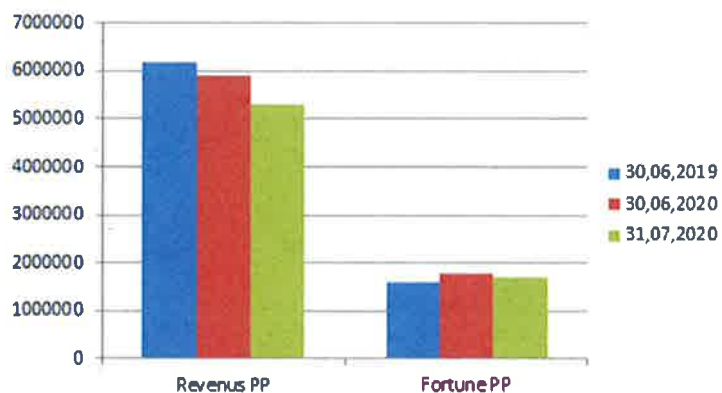
## Ce qu'il reste à la Commune



Ces tableaux montrent que l'autonomie des communes se restreint de plus en plus et, vu la situation actuelle, cela risque d'empirer. La meilleure solution serait que le canton reprenne à sa charge la facture sociale car nous n'avons aucun impact sur les décisions prises en haut lieu.

### 3. RENTRÉES FISCALES

#### Comparaison principaux impôts



Ce graphique démontre une tendance très défavorable pour les rentrées d'impôts car en général entre juin et juillet celles-ci devraient augmenter alors que ce n'est pas le cas entre juin et juillet 2020 puisque l'on constate une baisse importante des revenus.

Ce phénomène s'explique en partie à cause du chômage partiel de certains salariés qui ont alors demandé une révision de leurs mensualités. Dans les mois à venir, cela risque encore de s'amplifier suite à l'annonce de nombreux licenciements.

#### 4. INVESTISSEMENTS

Selon la planification financière, nous pouvons dégager les principaux objectifs par ordre chronologique.

En cours :

- Route RC 1 (Route Suisse)
- Etudes zone lacustre et port
- Construction d'une UAPE

A prévoir :

- Consolidation des rives du Torry
- Construction du port et des aménagements terrestres
- Aménagement chemin des Pins + parking
- Etude construction d'un immeuble locatif avec parking
- Construction d'une voirie

A noter qu'en cas de diminution sensible des rentrées d'impôts ainsi que l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation, les investissements seront peut-être revus à la baisse.

#### 5. STRATÉGIES

Au vu du bon résultat de l'année 2020 et au contrôle très strict des dépenses, la Municipalité a décidé de conserver le taux de 60.5 % même si cela représente un risque vu les nombreuses inconnues qui nous attendent en 2021.

Il sera toujours temps de revoir la situation de l'imposition en 2021 car nous aurons alors une vision plus précise de l'état des finances de notre commune en fonction des rentrées d'impôts et du montant des charges obligatoires.

#### 6. PROPOSITION

**Voici les principaux postes d'impôts avec le taux proposé :**

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.	60.5 %	} En pourcent de l'impôt cantonal de base
Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.	60.5 %	
Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.	60.5 %	
Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles sis sur le territoire de la Commune.	1.50 CHF	par mille francs
Droits de mutations perçus sur les actes de transferts Immobiliers.	0.50 CHF	par franc perçu par l'Etat

## 7. DÉCISIONS

vu : le préavis municipal N° 51,

vu : le rapport de la Commission des finances,

attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- **d'adopter pour 2021 les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus, respectivement dans l'annexe ci-jointe.**

Pour la Municipalité :

La Municipale responsable :  
Denise Rudaz



Le Vice-syndic :  
Nathan Finkelstein



La Secrétaire :  
Ariane Katzarkoff

